



263 Rue de Paris Case 550
93515 MONTREUIL cedex
Tél : 01 48 51 51 83 – Fax 01 48 51 14 43
E-mail : cgtpolice@cgt.fr
Site Internet : www.police.cgt.fr

Depuis le tract CGT-Police du 05 janvier 2011, le Sous-directeur de l'Information Générale a enfin communiqué une première fois :

Dès mon arrivée à la tête de la sous-direction de l'information générale, le 15 novembre 2010, il a été prévu d'élaborer une doctrine d'emploi de l'information générale. Profitant de mes déplacements dans les services territoriaux, **j'ai recueilli de nombreuses suggestions quant à l'emploi de l'IG.**

La première nouvelle est que la prise de fonction de notre nouveau Sous Directeur était le 15 novembre 2010. Ensuite il nous annonce qu'il a « recueilli de nombreuses suggestions quant à l'emploi de l'IG ». Pourtant nos missions semblent bien établies par les circulaires ministérielles du 21/07/2008 et du 23/02/2010.

La CGT-Police demande donc simplement une mise en œuvre de ces deux circulaires ministérielles, uniformément dans tous les départements.

Suite à une première réunion, du vendredi 14 janvier 2011, du groupe de travail sur la doctrine d'emploi de l'Information Générale, Monsieur le Directeur Central de la Sécurité Publique, qui a introduit la séance, a insisté :

sur la prise en compte de l'intégration des personnels gendarmerie dans nos services et de la déclinaison du **protocole DCRI/DCSP.**

La SDIG n'apparaît même plus dans le nom du protocole.

La CGT-Police posera, au cours de son audience avec le Sous-Directeur de l'Information Générale le 25 janvier 2011, les questions auxquelles tous les collègues des SDIG veulent une réponse :

- **quel est l'avenir réel de la SDIG?**
- **A quoi notre travail a-t-il servi depuis plus de 2 ans, pour qu'on se demande comment nous utiliser aujourd'hui?**

Si tu crois encore en la SDIG, rejoins la CGT-Police, le syndicat inter-catégoriel depuis 1946.